



Certes Allah, Exalté soit-Il, est jaloux et la jalousie d'Allah, Exalté soit-Il, se manifeste lorsque l'individu accomplit ce qu'Allah lui a interdit !

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Certes Allah, Exalté soit-Il, est jaloux et la jalousie d'Allah, Exalté soit-Il, se manifeste lorsque l'individu accomplit ce qu'Allah lui a interdit ! »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Ce hadith montre qu'Allah est jaloux au sujet de Ses interdits. Il déteste que l'on enfreigne les limites qu'Il a tracées et notamment lorsque quelqu'un commet la fornication, qui est une pratique basse et vile. Voilà pourquoi Allah a interdit la fornication et tout ce qui y mène. Et lorsque l'individu commet la fornication, Allah fait preuve de jalousie comme Il ne le fait pour aucun autre interdit. C'est également vrai pour la fornication entre deux hommes, qui est bien pire encore et qu'Allah a condamné davantage que la [simple] fornication. Il en est de même pour le vol, la consommation d'alcool et tous les autres interdits : Allah éprouve de la jalousie lorsqu'on les commet, mais cette jalousie n'est pas la même pour tous les péchés. En fait, cela dépend de la gravité du méfait commis et des conséquences néfastes qui sont les siennes.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3354>

